

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-04-16-5 | Commission d'appel d'offres - Election des représentants de la Ville
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

La commission communale d'appel d'offres est une instance essentielle des marchés publics principalement mise en place dans les collectivités territoriales.

Son rôle est de garantir la conformité des procédures, d'examiner les candidatures et d'attribuer les marchés en toute impartialité.

Ses missions principales :

- Vérifier la régularité des offres reçues ;
- Examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres ;
- Eliminer les offres non conformes à l'objet du marché ;
- Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribuer le marché.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2, L1411-5 et L2121-21,
- L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant :

- Que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel,
- Que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Qu'il y a lieu de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrage, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,
- Que conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,
- Qu'une seule liste est présentée par « La gauche rassemblée, agir et vivre à Saint-Etienne-du-Rouvray »,
- Que sur proposition du maire, il est proposé de voter à main levée,

Décide :

- Après accord de l'assemblée, de procéder à l'élection à main levée des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal

Outre le maire, président de droit, sont élus membres de la commission d'appel d'offres de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray

Membres titulaires	Membres suppléants
Anne-Emilie Ravache	Meziane Khaldi
Carolanne Langlois	Nicole Auvray
Murielle Mour	Pascal Le Cousin
Ahmed Akkari	Agathe Petit
David Fontaine	Léa Pawelski

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour, 3 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142824-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026